

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2009

ORGANISATION ET RÉGULATION DES TRANSPORTS FERROVIAIRES - (n° 1788)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 44

présenté par

M. Daniel Paul, Mme Amiable, M. Asensi, M. Bocquet, M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet,
M. Candelier, M. Chassaigne, M. Desallangre, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Gerin,
M. Gosnat, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 44 à 56.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement s'opposent au choix du Gouvernement tendant à la création d'une direction de l'exploitation du réseau indépendante de la SNCF. Ce montage ne résulte nullement des obligations posées par la réglementation européenne.